



Le 7 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming, c.r.

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

CHEMINS

M^{me} Mitton

L'hon. M. Ames

M^{me} Mitton

L'hon. M. Ames

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, depuis quelques mois, les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent du stress en raison de leur facture d'impôt foncier et leurs factures d'électricité. Chaque jour, les familles doivent compter leurs sous et prendre des décisions difficiles, puis elles ouvrent le journal et voient des nouvelles sur des chambres d'hôtel à 800 \$, des frais de courtage immobilier de 19 000 \$, des contrats octroyant à des gens de l'extérieur 20 000 \$ par mois plus le remboursement des frais engagés, et une succession d'affaires judiciaires. Les gens nous demandent : Est-ce à cela que sert l'argent de mes impôts?

Je vais citer des propos de 2018 du premier ministre : « Je parle beaucoup de chiffres, parce que quand l'argent de nos impôts est gaspillé, pour des raisons politiques, cet argent n'est pas disponible pour les soins de santé, l'éducation ou les services sociaux. » Eh bien, aujourd'hui, nous constatons que cet argent ne peut pas être investi dans les soins de santé, l'éducation et les services sociaux et qu'il est plutôt gaspillé. Au cours des dernières années, nous avons été témoins à plusieurs reprises d'un usage abusif de fonds publics par un premier ministre qui a perdu de vue la réalité des gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le premier ministre, ces voyages, contrats, poursuites judiciaires et dépenses correspondent-ils à votre définition d'une utilisation responsable sur le plan financier de l'argent des gens du Nouveau-Brunswick?

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, c'est un honneur d'être de retour à la Chambre pour parler de telles questions. L'examen de notre budget et de nos dépenses, des chiffres des six dernières années, permet de constater que notre budget de dépenses en santé est le plus important de tous les temps. La liste des éléments auxquels nous consacrons de l'argent est longue. Il est possible d'examiner les chiffres pour chaque ministère pour voir où les fonds sont alloués, mais là n'est pas la solution, comme je l'ai toujours dit. C'est la seule solution que prônent les gens d'en face. Pour en arriver à la solution, il faut se demander comment nous pouvons assurer une meilleure gestion et fournir de meilleurs services.

Pour ce qui est des dépenses, nous examinons bel et bien nos politiques en la matière. Nous demandons : Bon, pouvons-nous faire mieux? C'est que nous pensons que, dans notre province, nous pouvons mieux faire dans tous les domaines et à tous les égards.

Toutefois, Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention sur le Cabinet du premier ministre et le rôle du secrétaire principal. Le secrétaire principal est un poste de nature politique. Le poste ne date pas d'hier, et, si je remonte à 2017, au moment où la chef de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'opposition travaillait dans ce bureau, je pense que plus de six personnes occupaient des postes semblables ; j'ai donc fait une bonne affaire.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Puisque nous parlons d'un usage abusif de fonds publics, parlons du contrat conclu avec le secrétaire principal, à qui seront versés 20 000 \$ par mois, ce qui est scandaleux. C'est du jamais-vu dans l'appareil gouvernemental pour ce poste. Toutefois, parlons aussi des dépenses. Il s'agit d'une personne qui fait la navette par avion entre le Nouveau-Brunswick et ailleurs, et nous payons les frais de déplacement par avion. Cette personne séjourne dans des hôtels ici à Fredericton, et nous payons les frais d'hébergement à l'hôtel. Le premier ministre nous dirait-il quel est le budget pour les dépenses de son secrétaire principal?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce que nous savons, je pense, au sujet du poste, c'est que, pour le moment, il est prévu que la personne l'occupe durant six mois. Le traitement correspond aux catégories que nous examinons pour ce qui est de la rémunération d'un secrétaire principal.

Toutefois, Monsieur le président, je tiens à réitérer ce que je viens de dire. En 2017, quand la chef de l'opposition occupait au cabinet un poste de chef des relations avec les entreprises — il y a eu le Conseil de l'emploi par la suite, je pense —, il y a eu plusieurs postes relativement auxquels les résultats concrets ne sont pas connus. Il y avait un poste de directeur de la gestion des questions d'intérêt, de conseiller principal, de directeur de la planification stratégique, de directeur des politiques et de l'engagement du public, entre autres, et la liste des titres inventés est longue.

Donc, pour ce qui est des dépenses et du salaire de M. Outhouse, tout est très clair, très public et très transparent, Monsieur le président. Le poste de secrétaire principal est un poste traditionnel au sein du cabinet, et je suis fier de dire que M. Outhouse apporte de nouvelles idées et une nouvelle façon de penser et nous aide à former le prochain gouvernement. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je ne parlerai pas des déclarations erronées que vient de faire le premier ministre au sujet de mon expérience professionnelle. Nous pouvons régler la question ailleurs.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre. Veuillez continuer.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Le premier ministre aime parler du Nouveau-Brunswick d'abord. Le premier ministre aime mettre l'accent sur l'importance du Nouveau-Brunswick d'abord comme voie d'avenir ; pourtant, il y a un poste clé au sein du Cabinet du premier ministre qu'aucune personne du Nouveau-Brunswick ne pouvait occuper. Le premier ministre vient de parler de



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

transparence, et j'ai demandé quel était le budget de dépenses du secrétaire principal. Je n'ai pas entendu de chiffres ; j'espère donc qu'il peut préciser le tout. Conformément à votre philosophie du Nouveau-Brunswick d'abord, des candidatures du Nouveau-Brunswick ont-elles été examinées en vue de pourvoir le poste? Combien les dépenses de M. Outhouse nous coûtent-elles par ailleurs?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la chef de l'opposition connaît très bien les budgets de dépenses, les catégories d'hébergement et les autres détails connexes. Cela fait partie d'un ensemble très transparent et est conforme aux protocoles du gouvernement. Il n'y a rien de nouveau à cet égard. Tout a été divulgué. Je ne peux citer précisément le montant des dépenses auxquelles nous nous attendons, mais nous avons dit en quoi consistait la politique, ce que nous ferons dans l'avenir et qu'il s'agissait d'un contrat de six mois.

Monsieur le président, au vu des compétences, vous savez, voici ce que je pense : Voilà ce dont il s'agit. Je l'ai déjà dit. M. Outhouse a bien sûr travaillé auprès d'autres gouvernements, et, comme je l'ai dit, il apporte de nouvelles idées, nous aide à examiner la façon dont nous organisons le cabinet et nous aide à mettre en lumière des façons d'améliorer nos activités au quotidien.

Je sais que la chef de l'opposition et le Parti libéral suivent souvent les mêmes ornières. Ils disent : Il nous suffit de dépenser davantage pour améliorer la situation. Toutefois, Monsieur le président, je vous affirme que nous examinons des idées et des renseignements d'un peu partout au pays de façon à exceller.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : À mon avis, Monsieur le président, il est intéressant d'entendre le premier ministre dire que les frais de déplacement, de voyages en avion et d'hébergement à l'hôtel de son secrétaire principal sont tous transparents et que nous n'aurons qu'à voir ce qu'il en sera. À l'examen des frais de déplacement de gens du gouvernement, je constate que la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a réclamé 8 700 \$ pour un vol vers la Norvège. Une recherche en ligne effectuée aujourd'hui permet de trouver ce vol au prix de 1 500 \$. Nous remarquons des surclassements. Nous voyons des hôtels luxueux, comme un hôtel à 620 \$ la nuitée pour cinq nuits à Boston. Il s'agit de 3 000 \$ — plus que ce que certaines personnes du Nouveau-Brunswick gagnent en un mois. Tandis qu'une personne réclame 620 \$ pour une chambre d'hôtel, quelqu'un d'autre touche 637 \$ par mois au titre de l'aide fournie par le gouvernement actuel. J'aimerais vraiment savoir si les frais d'hébergement à l'hôtel et de déplacement en avion de M. Outhouse seront semblables aux 8 700 \$ réclamés pour le vol vers la Norvège ou aux 600 \$, pour la chambre d'hôtel à Boston. Le premier ministre pense-t-il que des nuitées de 600 \$ à l'hôtel représentent un usage responsable de l'argent des contribuables?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le tout est vraiment intéressant, étant donné que M. Outhouse vient d'Ottawa. Il ne vient pas d'outre-mer ni d'ailleurs. Les déplacements se font à partir de la région d'Ottawa.

Monsieur le président, je pense que nous ne devrions pas en arriver au point où nous tentons de soulever des questions lorsqu'il n'y en a pas. J'ai déjà dit que le tout était très transparent. Je suis en tout temps favorable à l'examen et à l'analyse des dépenses du Cabinet du premier ministre. Nous pouvons examiner les dépenses de notre cabinet dans n'importe quelle catégorie et les comparer à celles du gouvernement libéral précédent. Nous pourrions mentionner des sommes dépensées pour le tourisme. Un voyage en Europe fait par une personne d'en face a coûté 22 000 \$. Que dire de cela, Monsieur le président? Il y a beaucoup de renseignements, et je suis tout à fait disposé à comparer nos dépenses à celles de l'ancien gouvernement libéral ou, en fait, de n'importe quel gouvernement libéral.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a tellement à dire sur l'usage irresponsable de fonds publics à un moment où les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés. Nous avons un premier ministre qui refuse de retirer 3 ¢ ou 4 ¢ du prix de l'essence. Cette mesure aiderait chaque personne du Nouveau-Brunswick dès aujourd'hui. Au lieu de cela, certains de ses ministres conduisent des voitures Tesla. Un de ses ministres a voyagé à Saint John pour le dîner du premier ministre et a réclamé le remboursement de ses frais d'hébergement à l'hôtel. Le premier ministre s'engagera-t-il à rembourser ces frais de nature politique aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne suis pas certain de la question du dîner du premier ministre à Saint John. Je n'ai même pas dormi à l'hôtel. Je ne sais pas d'où proviennent ces renseignements. Peut-être qu'un peu plus de recherches devraient être faites à cet égard.

Pour ce qui est des dépenses, Monsieur le président, et de leur montant, j'ai déjà dit qu'une très bonne comparaison pourrait être faite. J'accueillerais favorablement un examen détaillé de ces chiffres. Peut-être que le vérificateur général pourrait les examiner, ou la contrôlease. Il faudrait aller au fond des choses, car, à l'arrivée au cabinet, il est possible de constater que, dans le cas précédent... Dans bien des cas, des gens étaient cachés dans différents ministères. Il s'agissait de dépenses regrettables et d'une façon de les dissimuler. Nous avons vu cela se produire sous l'ancien gouvernement.

Monsieur le président, la situation est claire. Nous n'avons pas augmenté les taxes et les impôts. Nous avons accordé des prestations aux personnes âgées. Nous avons permis à plus de gens de conserver de l'argent pour rester dans leur domicile et l'entretenir quand un conjoint doit s'installer dans un foyer de soins. Nous avons mis sur pied un programme relatif au carburant, qui est bel et bien en cours. Nous nous sommes penchés sur l'augmentation des taux d'aide sociale. Dans chaque catégorie, nous avons augmenté les prestations...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est dur d'entendre le premier ministre décrire les investissements faits dans le domaine de l'aide sociale, lorsqu'un ministre reçoit plus pour une nuit dans un hôtel que quelqu'un d'autre reçoit pour un mois entier d'aide de ce gouvernement.

[Traduction]

Je veux parler d'un usage abusif des fonds publics qui se fait actuellement dans un domaine particulier. Il s'agit de tout l'argent que le premier ministre dépense pour payer des avocats et des poursuites judiciaires afin de satisfaire son approche invitant les poursuites en ce qui concerne les mesures législatives, les négociations et le leadership. Le gouvernement vient à la fois de lancer une campagne publicitaire contre le conseil d'éducation du district scolaire Anglophone East, campagne selon laquelle les fonds destinés à l'éducation doivent être dépensés dans les salles de classe et non dans les salles d'audience, mais aussi de retenir les services d'un avocat externe pour aller de l'avant, devant les tribunaux, avec la dissolution d'un organisme élu par la population. C'est de l'hypocrisie pure et simple. Le gouvernement emploie de 40 à 45 avocats, alors pourquoi retenir les services d'un avocat externe? Le premier ministre dirait-il aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi il a approuvé une telle dépense et combien coûteront les services de cet avocat et cette action en justice?

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Vous savez, il est vraiment... Il suffit de consulter la *Loi sur l'éducation*. Il faut comprendre que nous suivons les étapes énoncées dans la *Loi sur l'éducation*, une loi. Dans le cas particulier du district scolaire Anglophone East, il suffit de déterminer si la *Loi sur l'éducation* est bel et bien respectée et ce qu'elle prescrit.

Vous savez, nous continuerons à défendre les droits des parents. Je les défends aujourd'hui. Je les défendrai demain. Je les défendrai aujourd'hui et jusqu'aux prochaines élections, durant les prochaines élections et par la suite, car, contrairement à la chef de l'opposition qui, dans un balado, les a qualifiés de foutaise, je pense que les droits des parents sont importants. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pense que le ministre de l'Éducation n'a pas saisi la question. Pourquoi a-t-on décidé de ne pas avoir recours à l'un des 42 avocats du gouvernement pour faire le travail, mais plutôt de retenir les services coûteux d'un avocat externe, services

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dont les coûts dépasseront certainement le budget de 300 000 \$ que le conseil d'éducation de district tente de respecter? Pourquoi n'avez-vous pas recours à vos propres avocats?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : L'un des aspects que la chef de l'opposition omet de mentionner ici, c'est que, dans tous les litiges dont elle parle, le gouvernement de la province est la partie défenderesse. Le gouvernement provincial fait l'objet d'une poursuite. Nous ne poursuivons personne en justice. Nous sommes la partie défenderesse.

Depuis trop longtemps, on se dit au sein du milieu juridique : Ah, poursuivons le gouvernement en justice. Il acceptera un règlement. Eh bien, je vais vous dire une chose. Nous ne plierons pas, telle une tente bon marché, comme les Libéraux avaient l'habitude de le faire au sujet de nombreuses questions juridiques. Nous défendons les droits des gens du Nouveau-Brunswick. Nous nous défendons dans ces affaires, voilà ce que nous faisons. Le Cabinet du procureur général s'occupe des affaires courantes et ordinaires des services juridiques. Dans le cas de situations exceptionnelles qui requièrent un grand volume de travail et des efforts intenses, il arrive très souvent que les gouvernements aient recours à des avocats externes. Il n'y a là rien de nouveau, sauf le fait que nous ne plierons pas...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Il est intéressant, Monsieur le président, de voir des ministres jouer au dur contre un organisme composé de membres du public élus démocratiquement qui essaient d'être au service du système d'éducation, tandis que le gouvernement adopte une attitude intimidante et dit : Eh bien, vous devez d'abord nous poursuivre en justice ; ah, maintenant, je ne suis pas content que vous nous poursuiviez en justice ; je dissoudrai donc votre organisme et supprimerai vos pouvoirs même si les gens vous ont élus ; c'est prévu dans *Loi sur l'éducation*.

Ma question demeure. Combien dépensons-nous pour retenir les services d'un avocat externe et essayer de dissoudre le conseil d'éducation de district?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je tiens simplement à préciser que je n'ai jamais demandé à qui que ce soit de nous poursuivre en justice. Je n'ai certainement pas demandé au conseil d'éducation du district scolaire Anglophone East d'intenter une poursuite et de demander une injonction devant un tribunal au sujet d'une mesure qui ne s'est pas encore concrétisée. Il est quelque peu étrange que cela se produise. Toutefois, le conseil d'éducation de district s'est servi d'une importante somme d'argent dont il n'a pas le pouvoir de se servir, et ce, à une fin qui n'est pas prescrite par la *Loi sur l'éducation*.

Le conseil d'éducation de district a ordonné que des fonds destinés aux dépenses de fonctionnement soient affectés à d'autres fins que les activités du district. Lorsqu'elle parle d'un usage abusif de fonds, la députée devrait pointer le doigt au bon endroit. Je défendrai les droits des parents, comme je l'ai déjà dit. Je continuerai à le faire.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Il y a ici une tendance, Monsieur le président, à invoquer le milieu juridique pour tenter de justifier des mesures prises par le gouvernement qui ne sont pas constitutionnelles. Je donnerai un exemple différent, car nous constatons un usage abusif de fonds pour pallier les manquements commis par le premier ministre en ce qui concerne les Affaires autochtones, et les services de deux cabinets d'avocats externes ont été retenus pour faire le travail du premier ministre en matière de relations avec les communautés et les dirigeants des Premières Nations. Dans le passé, les services facturés au gouvernement provincial par ces cabinets d'avocats se sont élevés à plus de 2 millions de dollars. J'aimerais savoir quel est le budget prévu pour les services de ces cabinets d'avocats cette année. Le premier ministre confirmerait-il qu'il s'agit selon lui d'un usage responsable des fonds publics?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Encore une fois, à l'égard du dossier des Premières Nations, nous sommes la partie défenderesse. Les Premières Nations ont intenté une poursuite judiciaire dans laquelle elles revendiquent un intérêt sur 60 % du territoire de la province. Elles revendiquent la primauté du titre autochtone sur le titre de la Couronne, ce qui aurait des conséquences dévastatrices. Paierait-on donc ses impôts fonciers au ministre des Finances ou aux Premières Nations? Je ne sais pas, mais c'est ce qui est revendiqué. C'est ce qui est revendiqué. (Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Nous nous défendrons dans le cadre de ces poursuites pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous nous défendrons dans le cadre de poursuites qui, à notre avis, ne servent pas au mieux l'intérêt de la province. Nous défendrons les gens du Nouveau-Brunswick contre ces types de poursuites tant et aussi longtemps que je serai procureur général et tant et aussi longtemps que le gouvernement actuel...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je crois que le député d'en face a mal compris. Des avocats entretiennent régulièrement des rapports avec les Premières Nations et communiquent avec elles au quotidien, indépendamment de la poursuite judiciaire intentée par celles-ci. Puisque le premier ministre et son équipe ont prouvé qu'ils ne pouvaient pas gérer les relations avec les Premières Nations, nous payons maintenant des avocats externes pour le faire. Cela se fait indépendamment de la poursuite judiciaire, quoiqu'il soit évident que l'attitude du ministre consiste à adopter une approche intimidante à s'opposer aux négociations et à l'établissement de relations.

Je vais passer à autre chose, car le gouvernement contracte d'autres frais juridiques, particulièrement dans le cas suivant, en raison de son incapacité à négocier. Nous engageons maintenant des frais juridiques en lien avec le projet de loi 17, et je me demande

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

quels sont les coûts prévus de cette affaire pour le gouvernement et si le premier ministre estime que l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick est ainsi mieux utilisé que s'il était consacré aux négociations.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. S'il y a des renseignements ou des questions particulières au sujet du projet de loi 17, nous les prendrons en note et y répondrons plus tard.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : D'accord. Poursuivons. Encore une fois, Monsieur le président, la liste des exemples de fonds dépensés pour des avocats est longue. Je me demande combien d'argent de plus a été dépensé en frais juridiques liés à l'appel qui a été interjeté dans l'affaire du congédiement injustifié du Dr Dornan, mais qui n'a porté aucun fruit. Les fonds auraient pu être consacrés au maintien en poste des membres du personnel de la santé. Je me demande combien d'argent a été versé en indemnités de départ aux personnes que le premier ministre a congédiées à sa guise, et je me demande si le premier ministre estime que l'appel interjeté inutilement, les multiples tentatives et les indemnités de départ sont des exemples d'un usage approprié des fonds publics.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour nous amuser. Nous ne sommes parfois pas ici pour longtemps, mais nous sommes ici pour mener la tâche à bien.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : L'intention est d'améliorer de façon concrète et durable la vie des gens du Nouveau-Brunswick. Nous devons composer avec des politiques fédérales qui nous causent de nombreuses préoccupations dans la province. Nous en avons déjà parlé.

Au chapitre de la santé, je suis fier de dire que nos deux régies de la santé travaillent maintenant ensemble pour favoriser la prestation de soins de santé dans toute la province. Elles comptent des personnes qui possèdent des compétences en affaires et des compétences diverses, et elles cherchent des façons d'améliorer leurs activités quotidiennes et de fournir de meilleurs services, que ce soit ici à Fredericton, à Bathurst ou à Edmundston. Monsieur le président, la seule solution que n'aient jamais eue les parlementaires d'en face vise l'argent qu'ils peuvent dépenser et l'augmentation des taxes et des impôts qu'exigent leurs dépenses. Eh bien, nous avons maintenant un système de santé grâce auquel j'ai la fierté de pouvoir dire aux gens d'observer les améliorations, car c'est la voie que nous suivons.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il semble bien opportun que le premier ministre ait



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

oublié les 2 millions de dollars qu'il a gaspillés, en lien avec le système de santé, par la poursuite d'une vengeance personnelle envers un directeur général ainsi que les dépenses occasionnées par la dissolution complète de conseils élus démocratiquement qui ont dû faire l'objet d'une réforme.

Je pense également que, si nous devons parler de soins de santé... Les investissements du gouvernement dans les soins de santé cette année représentent, de façon nette, 1,8 million de dollars en nouveaux fonds. Cela ressemble énormément à une autre somme que le gouvernement a gaspillée, soit les 1,7 million de dollars dépensés par Élections Nouveau-Brunswick en vue d'élections au sujet desquelles le premier ministre ne pouvait prendre de décision l'automne dernier. Je me demande si cela constituait un usage approprié de fonds. Nous ne dépensons que 1,8 million de plus pour les soins de santé, mais nous avons un gouvernement qui gaspille 1,7 million parce que le premier ministre ne peut prendre de décision sur le déclenchement des élections. Je vais vous dire que le tout n'a rien d'amusant et j'espère vraiment que cela ne durera pas longtemps.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la situation est plutôt intéressante, n'est-ce pas? La chef de l'opposition peut parler de choses et d'autres, mais examinons la situation dans son ensemble. Examinons la croissance démographique sans précédent dans notre province. Examinons les investissements économiques sans précédent dans notre province. Pensons à la dette, que nous avons réduite de 2 milliards de dollars, et à nos paiements d'intérêts, qui nous coûtent 75 millions de moins par année, ce qui est sans précédent.

Si l'on veut compter chaque sou... Oui, il s'agit de dépenses importantes, mais comparativement à ce que nous avons économisé et à ce que nous accomplissons au moyen d'un budget de 13 milliards de dollars, qui est lui aussi sans précédent... Les dépenses en santé ont augmenté de 1 milliard au cours des six dernières années. La chef de l'opposition peut parler de vétilles, de menus détails et de dépenses faites çà et là, mais elle ne peut voir l'ensemble de la situation, car, pour la première fois depuis une génération, la situation est prometteuse pour le Nouveau-Brunswick.

CHEMINS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, 955, 935, 970, 940, 933, 16 et 106 ne sont pas des nombres choisis au hasard. Dans ma circonscription, ce sont des routes que des gens de ma collectivité empruntent tous les jours notamment pour se rendre au travail ou à l'école et pour obtenir des soins de santé. Ces nombres suscitent de la frustration en raison de la négligence des gouvernements successifs.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Un peu partout dans ma circonscription et dans la province, les chemins et les infrastructures tombent en décrépitude. Les chemins se sont détériorés, ce qui a une incidence sur la sécurité, le tourisme, le développement économique et les transports actifs, entre autres. Les gens de ma circonscription et moi nous efforçons de faire connaître au ministre des Transports et de l'Infrastructure les chemins en question et les préoccupations qu'ils suscitent. Je veux poser une question au ministre au sujet de l'un de ces chemins aujourd'hui. Monsieur le président, des fonds sont-ils prévus au budget cette année pour réparer la route 955, qui est en piteux état?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La réponse brève et facile, c'est que, oui, des fonds sont prévus. En fait, j'ai rencontré un groupe de personnes de la région, ainsi que la députée de Tantramar, et nous avons eu une très bonne conversation au sujet de la route en question et de nombreuses autres routes. Nous respectons bel et bien le plan triennal La voie à suivre. Il s'agit d'un plan très transparent. Monsieur le président, une somme d'environ 100 000 \$ sera consacrée à cette route cette année. Merci beaucoup.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Une somme de 100 000 \$ sera consacrée à la route 955. Merci, Monsieur le ministre. J'ai hâte qu'aient lieu les travaux.

Je veux aussi parler des ponceaux et des ponts qui tombent en ruine. Il y a plus d'un mois, des conditions météorologiques extrêmes, un phénomène de plus en plus fréquent, ont entraîné la fermeture de la route 106, et celle-ci demeure fermée. Nos infrastructures ne sont pas adaptées aux changements climatiques extrêmes qui se produisent déjà. L'an dernier, ma collectivité et mon bureau avaient informé le ministère des Transports et de l'Infrastructure des risques, et celui-ci surveillait la situation. Il l'a surveillée jusqu'à ce qu'il cesse de le faire, et nous avons perdu le lien principal entre Sackville et Dorchester.

Monsieur le président, la fermeture de la route 106 n'est pas seulement un inconvénient. Elle aura aussi une incidence sur le tourisme, et je me préoccupe particulièrement des délais d'intervention des services d'incendie et d'ambulance. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire pendant combien de temps encore il sera impossible pour les gens de ma collectivité d'utiliser le chemin très important qu'est la route 106?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La sécurité est évidemment l'aspect le plus important. Malheureusement, des difficultés se posent un peu partout dans la province. Nos infrastructures sont vieillissantes. Nous nous occupons de la question. Nous nous appuyons sur le Plan La voie à suivre. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un plan triennal qui est transparent. Nous visons l'optimisation des ressources dans l'allocation des fonds.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai encore d'autres exemples d'usage abusif de fonds publics



Questions orales

découlant de l'approche idéologique et improvisée du premier ministre en matière d'élaboration de politiques. Cette fois-ci, il s'agit de la contestation devant les tribunaux de la politique 713, laquelle contestation est fondée sur la Charte. Cette contestation accapare de nombreuses ressources de fonctionnaires et des avocats qui sont chargés de s'en occuper, mais le premier ministre pourrait simplement renvoyer le tout à la Cour d'appel et lui demander de déterminer si la politique contrevient ou non à la *Charte des droits*. Cela éliminerait deux poursuites distinctes, la poursuite contre le conseil d'éducation de district et la poursuite intentée par l'ACLC. Il s'agit d'une véritable occasion d'économiser l'argent des contribuables et d'épargner des ressources ; je me demande donc pourquoi il ne l'a pas fait. Cela ne servirait-il pas l'intérêt politique du premier ministre? J'aimerais savoir pourquoi le premier ministre estime que de faire traîner cette affaire est un usage responsable des fonds publics.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous croyons en fin de compte aux droits des parents. Nous croyons en fin de compte que le soutien le plus important que peut recevoir un enfant est de grandir sous la responsabilité de ses parents, durant sa jeunesse et par la suite. Nous croyons qu'une politique stipulant que les parents doivent être exclus ne sert pas au mieux l'intérêt de l'enfant. Savez-vous quoi, Monsieur le président? Un peu partout au pays, nous avons constaté un intérêt considérable de la part de parents qui veulent savoir ce que font leurs enfants. Il est regrettable que la chef de l'opposition ne partage pas ce point de vue. Toutefois, Monsieur le président, les fondements mêmes de notre société et les principes qui la sous-tendent consistent en des familles fortes, un soutien solide pour les enfants et un engagement ferme en faveur de leur bien-être. Personne d'autre n'offre la même stabilité que les parents à cet égard.

Nous voulons travailler avec les personnes responsables. Nous ne voulons pas placer le personnel enseignant dans des situations difficiles. Nous voulons faire en sorte de nous occuper des personnes les plus vulnérables, mais de ne pas...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je me demande vraiment ce qui s'est passé durant les deux dernières années. Le premier ministre a maintenant décidé que ses idées sont plus importantes que les droits fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick et du Canada et qu'elles l'emportent sur la nécessité de dépenser l'argent des contribuables de façon responsable, un principe qu'il a déjà considéré comme primordial, mais qui semble aujourd'hui sans importance. Selon le premier ministre, lorsque des ministres dépensent 600 \$ la nuitée à Boston, cela constitue-t-il un usage responsable de fonds? Le premier ministre approuve-t-il la façon d'agir de ses ministres lorsqu'ils dépensent ces sommes exorbitantes à un moment où les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense avoir dit très clairement que

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nous examinerions la politique et déterminerions si elle est appropriée. Aucune règle n'a été enfreinte, mais je pense qu'un examen est justifié, et nous nous sommes engagés à en faire un. Je comprends toutefois pourquoi la chef de l'opposition veut continuer de s'acharner sur la question. C'est parce qu'elle ne peut pas vraiment s'attaquer aux grandes questions. Elle ne peut pas vraiment se pencher sur ce qui change concrètement les choses dans la province.

Dire que les droits des parents ne correspondent qu'à l'un de mes souhaits personnels, au vu de la situation un peu partout au pays... Je vais vous dire que nous devons simplement revoir la politique. Ce que j'en conclus, c'est que nous adoptons ici, au Nouveau-Brunswick, le style de vie et les façons de penser de M. Trudeau, Monsieur le président. Voici ce que présente la chef de l'opposition : un gouvernement fédéral libéral qui applique des politiques qui viendraient à l'encontre des intérêts des gens de la province. Monsieur le président, je crois en l'importance des parents et de leurs droits. Je crois qu'il est possible de les représenter, et nous tiendrons ferme à cet égard.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le contraste ne pourrait être plus évident. Nous avons des ministres qui n'ont aucun respect pour l'argent des contribuables et qui demandent le remboursement de frais de surclassement pour des voyages en avion et de frais d'hébergement dans des hôtels coûteux. Nous avons un premier ministre qui fait des économies de bouts de chandelles aux dépens des gens du Nouveau-Brunswick qui, eux, doivent tenter de trouver l'argent pour payer leur facture d'électricité parce que le gouvernement actuel refuse de l'alléger.

Notre équipe est sur le terrain et parle chaque jour avec des membres du personnel des secteurs de l'éducation et de la santé, et ceux-ci nous disent que les ressources et les collègues dont ils ont besoin pour accomplir leur travail leur font cruellement défaut. Au lieu d'investir dans le maintien en poste des professionnels de la santé, dans les psychologues scolaires, les conseillers en orientation et le personnel en éducation dont nous avons besoin, nous dépensons plutôt de l'argent en frais d'avocats. Nous dépensons de l'argent en raison de poursuites pour congédiement injustifié. Nous dépensons de l'argent pour des tiers de l'Alberta et d'Ottawa qui donnent des conseils politiques au premier ministre. Nous dépensons des sommes d'argent ridicules pour des voyages qui ne profitent aucunement aux gens du Nouveau-Brunswick. Je pose la question suivante : Est-ce raisonnable? Quand le premier ministre...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, la chef de l'opposition ne tient pas compte des faits. Examinons le cas du personnel infirmier. Je pense que 1 600 infirmières et infirmiers sont en formation à l'heure actuelle.

Nous engageons des infirmières en nombre supérieur au nombre de départs à la retraite, Monsieur le président. Nous cesserons d'avoir recours au personnel infirmier itinérant au



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sein d'Horizon au cours des prochains mois et nous nous occuperons prochainement de la question au sein de Vitalité.

À l'époque où la chef de l'opposition était au gouvernement, nous avons donné 8 millions de dollars à deux universités pour qu'elles augmentent le nombre de places en sciences infirmières. Nous savions, en 2014, que la question posait problème. Ce n'était pas un secret. Devinez ce qui s'est produit pendant les quatre années où la chef de l'opposition travaillait au sein du gouvernement. Aucune nouvelle place en sciences infirmières n'a été créée, mais les universités ont pris les 8 millions. Aucun résultat n'a été obtenu grâce à l'argent des contribuables. Monsieur le président, examinons la situation dans son ensemble. Nous avons consacré 400 millions au Programme éconergétique amélioré pour réduire la consommation d'énergie et atteindre nos objectifs environnementaux. Il s'agit d'un grand programme qui est toujours vigueur pour les gens touchant moins de 70 000 dollars. Les résultats sont importants.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

